

Contrat de Conseil en Recherche de Financement

Entre les soussignés :

Arkanissim représenté par Evelyne REVELLAT
51 rue Saint Georges
75009 Paris
Ci-après dénommé "le prestataire" d'une part,

Et M. et Mme Pascal TRANCHANT
19 rue Dr Lebel
94300 Vincennes
Ci-après dénommé "le Client" d'autre part.

Il a été convenu de ce qui suit :

1. Objet de la mission :

Le client confère au Prestataire, qui l'accepte, la mission de le conseiller et de l'assister dans ses démarches auprès de tout établissement bancaire ou financier en vue d'obtenir une offre de prêt d'un montant d'environ : 270 000 €, destiné à l'achat d'un appartement.

La mission sera considérée comme correctement exécutée par le Prestataire, après acceptation par l'emprunteur de l'offre de prêt émise par l'un des établissements bancaires ou financiers sollicités, et le déblocage effectif des fonds, le cas échéant après signature de l'acte authentique notarié à l'opération financée.

2. Engagements de chacune des parties :

2.1 Le client s'engage :

- A fournir dans les meilleurs délais au Prestataire toutes les pièces nécessaires à la bonne constitution de son dossier,
- A garantir l'exactitude et la conformité des documents et renseignements fournis,
- A effectuer, une demande de montant équivalent au montant indiqué dans le compromis

2.2 Le Prestataire s'engage :

- A sélectionner l'établissement bancaire ou financier le plus approprié,
- A déposer le dossier de demande de prêt dans la semaine suivant sa constitution complète par le client,
- A tenir le Client informé de ses démarches,
- A apporter au Client son assistance jusqu'à la signature de l'acte de prêt définitif.

3. Durée du Contrat :

La présente mission est donnée pour une période de trois (3) mois à compter de sa signature par les Parties. Il se renouvellera ensuite par tacite reconduction par période de trois (3) mois chacune, sauf dénonciation par l'une des Parties avec préavis de quinze (15) jours, donné par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le contrat prendra fin de plein droit, sans aucune formalité, dès la signature de l'acte de prêt définitif par le Client et l'établissement bancaire ou financier.

4. Rémunération du Prestataire :

Aucune rémunération n'est due au Prestataire si le prêt sollicité n'est pas accordé par l'un des établissements sélectionnés. Le prestataire ne percevra une rémunération que si la mission est réalisée conformément à l'article 1. Cette rémunération est fixée à : 700 €.

Fait à Paris, le 21 juin 2007

En deux exemplaires originaux, un pour le Client, un pour le Prestataire.

Evelyne REVELLAT
Consultante en Diagnostic et solutions patrimoniales

Le Client,
M. et Mme Pascal TRANCHANT

Caractéristiques du prêt

- Investissement : 455 000 €
- Frais de notaire : 28 500 €
- Garantie : 3 000 €

- **Total** **486 500 €**

- Apport : 194 500 €
- Acompte 5 % 22 000 €

- **Total apport** **216 500 €**

- **Financement** **270 000 €**

- Prêt relais de 190 000 € (70 % du financement)
- prêt relais : 680 € par mois pendant la période de relais avec pallier possible
- Remboursement anticipé partiel sans pénalité

Exemple de simulation :

275 000 € empruntés :

2125 € remboursement mensuel, pendant 17 ans

Taux 4,30 % assurance comprise

ADI : 0,28 %, soit 65 € par mois 50 % par tête ou 100 % sur chaque tête (65 € x 2)

Economie d'impôt :

Plafond pour un couple : 1500 € + 100 € par enfant pendant 5 ans.

La réduction d'impôt, c'est 20 % des intérêts d'emprunt annuels à concurrence du plafond de 1500 € pour un couple.

Arkanissim est agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en tant qu'organisme de Conseil en Investissement Financiers (CIF)